

## BRÉSIL

**Date des élections:** 15 novembre 1982

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les sièges de la Chambre des Députés et d'un tiers de ceux du Sénat, à l'échéance normale du mandat de leurs membres.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Congrès national, Parlement bicaméral du Brésil, se compose du Sénat fédéral et de la Chambre des Députés.

Le Sénat comprend 69 membres, élus pour 8 ans à raison de 3 pour chacun des 23 Etats du pays et renouvelables alternativement par tiers (soit 23 sénateurs) et par deux tiers (soit 46), tous les 4 ans.

La Chambre des Députés se compose de 479 membres\*, élus pour 4 ans. Le nombre des députés auxquels a droit chaque Etat est fonction du nombre d'habitants que compte cet Etat, mais ne peut être inférieur à 6. Chaque territoire fédéral élit 2 députés (à l'exception du Territoire de Fernando de Noronha).

### **Système électoral**

Sont électeurs les citoyens âgés de 18 ans révolus et inscrits sur les listes électorales de la circonscription où ils résident; toutefois ne peuvent être inscrits sur ces listes les aliénés, les détenus, les individus qui n'ont pas la pleine jouissance de leurs droits politiques, ainsi que les membres des forces armées d'un grade inférieur à celui de sergent.

Les listes électorales sont établies au niveau municipal et sont révisées avant chaque élection. Le vote est obligatoire et l'abstention est sanctionnée par une amende.

Sont éligibles au Congrès les Brésiliens de naissance, ayant la pleine jouissance de leurs droits politiques et appartenant à l'un des deux partis politiques officiels du pays. Les candidats à la Chambre des Députés doivent en outre être âgés de 21 ans révolus et résider dans l'Etat où ils se présentent aux élections, tandis que les candidats au Sénat doivent avoir au moins 35 ans. Ne sont pas éligibles au Congrès, notamment, les personnes condamnées pour atteinte à la sécurité nationale, à l'ordre politique, économique et social, ou encore à certains principes moraux. Le mandat parlementaire est incompatible avec diverses fonctions, parmi lesquelles un certain nombre de fonctions publiques importantes, civiles ou militaires, et certains postes dans des entreprises publiques ou semi-publiques.

Les 479 députés des 23 Etats du Brésil sont élus au scrutin de liste. Les sièges sont répartis proportionnellement entre les listes, selon la méthode de la plus forte moyenne; puis les sièges remportés par chaque liste sont attribués aux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages préférentiels.

\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 6.

Pour les élections au Sénat, le scrutin est également majoritaire, chaque électeur votant pour deux candidats lorsqu'il s'agit de renouveler deux tiers des sièges du Sénat, et pour un candidat (comme pour les élections de 1982), si un tiers des sièges sont à pourvoir.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est fait appel à l'un des suppléants élus en même temps que les membres du Congrès. S'il n'y a pas de suppléant disponible et si la vacance se produit plus de 15 mois avant l'échéance du mandat parlementaire du titulaire, il est procédé à une élection partielle.

### **Considérations générales et déroulement de la consultation**

Ainsi qu'on l'a vu précédemment dans la *Chronique\**, le Congrès a adopté en novembre 1979 un projet de loi tendant à démanteler les deux partis existants depuis 1965 - l'Alliance pour la rénovation nationale (ARENA) au pouvoir et son adversaire traditionnel, le Mouvement démocratique brésilien (MDB) - en faveur de la formation de nouveaux partis. Lors des élections de 1982, cinq de ces derniers, le Parti démocratique social (PDS), le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), le Parti démocratique du travail (PDT), le Parti travailliste brésilien (PTB) et le Parti des travailleurs (PT) ont présenté des candidats aux niveaux fédéral, étatique et municipal.

La veille du scrutin a vu l'introduction, en 1981, de nouvelles dispositions législatives et règles électorales dont l'une stipulait que les électeurs ne pourraient voter que pour un seul parti aux trois niveaux de la consultation (fédéral, Etat, municipal). La campagne électorale a duré quatre mois; si l'essentiel des débats a été axé sur l'économie du pays, la personnalité des candidats a également joué un rôle déterminant. Les résultats du scrutin ont donné au PDS conservateur au pouvoir la majorité des sièges au Sénat, mais pas à la Chambre des Députés. Le PMDB, conduit par M. Ulisses Guimarães, qui avait auparavant uni ses forces avec le Parti populaire (PP), est arrivé au second rang, constituant ainsi le principal parti d'opposition.

• Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires* Jr'^ (1979-1980), p. 10.

## Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges  
à la Chambre des Députés

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	58 557 030
Votants. . . . .	48 455 879 (82,75%)
Bulletins blancs et nuls. . . . .	7 330 871
Suffrages valablement exprimés. . . . .	41 125 008

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges
Parti démocratique social (PDS) . . . . .	17 775 738	43,22	235
Mouvement démocratique brésilien (PMDB)	17 666 773	42,96	200
Parti démocratique du travail (PDT) . . . . .	2 394 723	5,82	24
Parti travailliste brésilien (PTB) . . . . .	1 829 055	4,44	14
Parti des travailleurs (PT) . . . . .	1 458 719	3,54	6
			479

## 2. Répartition des sièges au Sénat

Formation politique	Nombre de sièges gagnés lors des élections de 1982	Nombre total de sièges
PDS .	15	46
PMDB	9	21
<b>PDT</b> .	<b>1</b>	<b>1</b>
PTB .		.1
	25	69